

ARMES



78 %

La politique de la banque vdk concernant les armes est assez bonne.

La banque a une tolérance zéro pour les entreprises impliquées dans la production et le commerce d'armes ou d'appareillage militaire ou le développement d'appareillage à des fins militaires. Ceci concerne tant les systèmes d'armement conventionnels que non-conventionnels.

La banque vdk n'a pas de politique précise concernant les produits de l'industrie civile qui peuvent être utilisés à des fins militaires (dual use). Il manque jusqu'à présent une mention spécifique d'armes robotisées (Lethal Autonomous Weapons Systems). Enfin, la banque offre aussi des fonds externes, dont il n'est pas certain qu'ils respectent les règles de vdk.

BONUS ET RÉMUNÉRATION



93 %

La politique de bonus de la banque vdk est bonne.

La banque décide en 2019 de ne plus payer de bonus aux membres du comité de direction. Précédemment, la banque avait déjà décidé de ne plus payer de bonus aux cadres supérieurs, ni au personnel du back office. Elle évite ainsi le risque d'une maximisation à court terme.

Les collaborateurs avec un profil commercial reçoivent toutefois toujours un bonus. Pour son calcul, la banque vdk tient partiellement compte de critères à long terme.

Aussi, il existe un bonus salarial limité pour tous les employés. Celui-ci est calculé sur base de critères non-financiers tels que les économies d'énergie ou la satisfaction des clients.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



86 %

En 2021, la banque vdk a renouvelé en profondeur sa politique en matière de climat, qui obtenait une évaluation insuffisante dans le Scan des banques précédent. Les adaptations effectuées sont très positives. Cette année, la politique climatique de la banque vdk se trouve beaucoup plus haut dans le classement.

Le changement principal est que vdk se retire de tous les combustibles fossiles. Précédemment la porte était encore entrouverte pour le gaz naturel et pour les entreprises ne traitant que partiellement des combustibles fossiles. La porte est désormais tout à fait fermée. En même temps, vdk renforce ses ambitions en général. La banque vise un réchauffement maximal de 1,5°C au lieu de 2°C.

Ces deux adaptations centrales, ainsi qu'une série de plus petits durcissements font que le score de la banque vdk en matière de politique climatique a progressé de 22 %.

Les publications sur l'impact de vdk sur le climat pourraient toutefois être meilleures. La banque devrait demander aux entreprises qu'elle finance de publier leurs émissions de CO2. Ensuite, la banque devrait réunir ces informations afin de donner une idée claire de l'impact de ses investissements sur le climat.

CORRUPTION



79 %

La politique de la banque vdk en matière de corruption est bonne.

La banque vdk a une tolérance zéro pour les pots-de-vin et la corruption. Elle demande aux entreprises d'agir promptement en cas de soupçon de corruption parmi leurs gestionnaires. Depuis, la banque vdk enregistre le propriétaire final (le "Ultimate Beneficial Owner") lors de toute nouvelle relation d'affaire avec une personne morale. Ceci améliore leur score par rapport au Scan des banques précédent.

La banque vdk pourrait bien établir une politique plus détaillée à suivre pour les sociétés qu'elle finance.

DROIT DU TRAVAIL



84 %

La politique de la banque vdk concernant les droits du travail est bonne.

La banque vdk n'investit pas dans des entreprises impliquées, directement ou par l'intermédiaire de leurs fournisseurs, dans le travail des enfants, la discrimination, le travail forcé et la limitation de la liberté syndicale. De même, les organisations qui ne respectent pas des temps de travail corrects, des salaires honnêtes et des conditions de travail saines n'obtiennent pas d'argent de la banque vdk.

DROITS HUMAINS



80 %

La politique de la banque vdk en matière de droits humains est bonne.

Selon leurs dires, la banque vdk n'investit pas, directement ou par l'intermédiaire de leurs fournisseurs, dans des organisations impliquées dans des violations sérieuses ou systématiques des droits humains. Elle ne leur accorde pas non plus de crédits. La banque utilise pour ce faire une liste d'exclusions basée sur la UN Guiding Principles on Business and Human Rights (UNGPs). Cependant, certaines questions sont exclues par cette approche. La banque vdk doit adopter une position plus explicite à ce sujet. Les colonies de peuplement en territoire occupé et les droits des personnes handicapées en sont des exemples.

ÉGALITÉ DES SEXES



36 %

La banque vdk a signé la Charte sur la diversité des sexes en Finance. La banque pratique également une politique interne convenable. Le problème est que trop peu d'exigences sont imposées aux entreprises qu'elle finance.

C'est un élément positif que 44 % du comité de gestion soient des femmes, parmi lesquelles la directrice, mais d'autres fonctions élevées sont occupées pour une bonne part par des hommes, bien qu'il y ait des plans pour y apporter du changement.

FISCALITÉ



59 %

La politique fiscale de la banque vdk est assez bonne.

La banque vdk n'accorde des crédits d'entreprise qu'en Belgique et ne s'engage qu'avec des entreprises qui font des affaires de manière honnête. Ils désapprouvent catégoriquement l'évasion fiscale. La banque pourrait toutefois imposer des critères plus clairs.

NATURE



77 %

La politique de la banque vdk pour la nature est bonne.

La banque vdk déclare ne pas vouloir d'impact négatif sur les bois, les zones protégées et la biodiversité. Dans leur nouvelle politique de durabilité, la démarche pour ce faire est expliquée plus clairement que précédemment. Leur score s'en améliore de 14 %.

On pourrait encore imposer quelques conditions plus sévères aux sociétés financées, mais du fait que vdk se concentre sur des financements locaux, ceci est moins urgent.

TRANSPARENCE



41 %

La politique de transparence de la banque vdk est insuffisante parce que trop limitée.

La banque publie des informations limitées et trop générales sur les projets, les entreprises et les autorités dans lesquels elle investit ou avec lesquelles elle collabore.

La banque vdk ne dit rien sur ses votes en assemblée générale des sociétés dont elle est actionnaire.